

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 6 décembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 V. 608** Vœu relatif à l'affichage du règlement à l'entrée des parcs et jardins.

Rattaché à la délibération 2018 DEVE 162 – Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant l'amendement A187 rattaché au projet de délibération 2018 DEVE 162 Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins déposé par Florence BERTHOUT, Rachida DATI, Philippe GOUJON, Geoffroy BOULARD, Claire de CLERMONT-TONNERRE, et les élus du groupe les Républicains et Indépendants, relatif à l'affichage du règlement à l'entrée des parcs et jardins ;

Considérant la nécessité d'avoir des affiches bien lisibles et bien visibles du nouveau règlement des parcs et jardins ;

Considérant que la bonne visibilité d'un règlement permet aux usagers de mieux connaître les règles qui s'appliquent dans les espaces verts ;

Considérant que cela permet ensuite un meilleur respect de ces règles ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que les affiches du règlement soient transmises aux maires d'arrondissements avant leurs affichages.